

LE TÉLÉGRAMME

ADMINISTRATION

65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65

LYON

RÉDACTION

18, Quai de l'Hôpital, 18

LYON

INSERTIONS

Annonces la ligne 1 fr.
Réclames — 2 fr.
Chronique locale — 4 fr.

Elles sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14
A PARIS, chez AUDUBERT et Cie, place de la Bourse, 10.

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

Abonnements..... 3 mois 6 mois 1 an

Lyon et départements limitrophes 5 fr. 10 fr. 18 fr.

Autres départements..... 6 fr. 12 fr. 22 fr.

Etranger et Union postale..... port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DE LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE.

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse.

Le TÉLÉGRAMME

publiera gratuitement des suppléments illustrés.

Il est utile d'expliquer ce que nous entendons par

SUPPLÉMENTS.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous nous proposons de publier très régulièrement trois séries de suppléments.

La première sera consacrée aux arts, aux sciences et à l'industrie.

Le premier ouvrage de cette série comprendra une revue complète et illustrée du

SALON LYONNAIS

La deuxième sera consacrée à la reproduction des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Le premier ouvrage de cette série sera :

LE NEVEU DE RAMEAU

Enfin la troisième série sera consacrée à l'histoire et notre premier ouvrage historique sera une

HISTOIRE DE LYON

Histoire vraie, sérieusement étudiée et du plus vif intérêt, écrite spécialement pour le Télégramme.

Ces ouvrages ainsi que ceux qui suivront auront tous le même format, tous seront magnifiquement illustrés de dessins originaux et tous auront une pagination spéciale, en sorte que, par la suite, ils formeront une collection ou une bibliothèque de famille que nous appellerons

BIBLIOTHÈQUE DU TÉLÉGRAMME

A VOS ORDRES

La France, paraît-il, n'est plus maîtresse chez elle.

Elle reçoit des communiqués soit de Berlin, soit de Saint-Petersbourg, et par référence pour ces deux puissances, elle met à exécution les..... comment dirons-nous ? les ordres qui lui sont donnés par M. de Bismark ou M. Gortschakoff.

Nous venons d'en avoir un nouvel exemple, par l'expulsion de notre territoire de M. Pierre Lawroff, sujet russe, que le gouvernement français vient de jeter à la mer sur la simple réquisition du ministre tout puissant de l'Empereur de toutes les Russies.

Nous ne nous étions jamais imaginé que la République française dût être aussi peu hospitalière pour les proscrits, pour les condamnés politiques ; nous nous révoltions, lorsque nous songeons que le sol français ne peut faire pour les étrangers ce que les étrangers eux-mêmes ont fait pour nos compatriotes.

Nous comprenons parfaitement les traités d'extradition qui englobent tout individu passible de la police correctionnelle ou de la cour d'assises ; mais nous ne comprendrons jamais l'extradition, pas plus que l'expulsion d'un homme de cœur, d'un homme politique qui, combattant pour ses idées, se voit interdire le sol de sa patrie, et qui vient demander l'hospitalité à une nation que tout doit porter à le recevoir et à lui accorder l'inviolabilité.

M. Pierre Lawroff est chassé de France ; où pourrait-il se réfugier si tous les gouvernements agissaient de la même manière à son égard ?

Il y a des pays régis par une monarchie, c'est-à-dire par un régime gouvernemental, que la France a en parfaite raison d'obliger, et cependant nous sommes obligés de constater qu'une injonction de la nature de celle qui vient d'être faite à notre gouvernement y serait fort mal reçue ; nous dirions plus, aucun gouvernement n'oserait la leur faire.

Et c'est à nous, République française, qu'on ose donner des ordres, et des ordres de pareille nature ?

Le ministre Freycinet se dérobe, il est vrai, devant la responsabilité de cette mesure ; il déclare qu'il a dû exécuter les engagements pris par son prédécesseur : nous voulons bien le croire, mais nous constatons qu'il est pitoyable que son prédécesseur ait engagé la dignité d'une nation, sans en référer à ses légitimes représentants.

On peut se nommer Gambetta et s'être trouvé mêlé à la question Roustan-Tunis, on peut se nommer Freycinet et avoir eu des rapports avec le Saint-Siège, mais personne ne nous fera croire que nos intérêts avec la Russie puissent contraindre le chef de notre cabinet à s'incliner et à dire à M. Gortschakoff : « Parlez, Excellence, je suis à vos ordres. »

Depuis la guerre, on nous a malheureusement habitués à ne pas oser faire un pas,

à émettre une idée, sans demander à M. de Bismark une autorisation préalable ; il nous semble cependant que la France a reconquis une certaine place dans le concert européen, et qu'elle n'en est plus aujourd'hui à se dire la très humble servante des autres nations.

S'il en était ainsi, il faudrait désespérer de notre régénération.

La France est libre ; quoiqu'on en dise, on est obligé de compter avec elle, et il ne peut entrer dans le caractère français, qui est généreux, de chasser un proscrit.

Sans nous préoccuper des opinions politiques du colonel Pierre Lawroff, nous protestons contre son expulsion, et, si elle provient des engagements pris par M. Gambetta, nous blâmons ces engagements que rien ne justifie ; à aucun prix, nous ne voudrions voir la France courber l'échine et dire aux représentants des autres puissances : « Je suis à vos ordres. »

HENRY LAPEYRE.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La *Radical* insiste sur la scission qui s'accroît de plus en plus entre la Chambre et Gambetta.

L'opportuniste a en ce moment à enregistrer. L'opposition est la seule en considération du projet de loi, consistant à charger une commission spéciale du dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1881.

Toute la politique opportuniste consiste, comme chacun sait, à faire des promesses et à les violer. Il est donc absolument désagréable à ces élèves de Louis XI et des Médicis de se voir mettre le nez dans les diverses choses qu'ils ont signées. Si le grand ministère avait duré, il se serait, de tout son pouvoir, opposé aux fouilles que M. Harodet se permet d'entreprendre. L'acceptation de ce projet est encore un gain que nous devons à la chute du grand ministère.

MM. Tiers et Gambetta et autres *quidam* ont passé leur vie à répéter du haut de la tribune parlementaire :

Le pays est derrière nous ; le pays veut ceci, veut cela.

Eh bien, il y a un moyen de savoir ce que veut le pays, c'est de voir en vertu de quelles puissances il a choisi un candidat plutôt qu'un autre. Certes, nous n'ignorons pas qu'il sortira de là un bien mince minimum de réformes. Mais ce minimum au moins ne devra plus être soumis à la discussion ; il sera exigible sur l'heure. Pour le reste, ce sera à nous de nous remettre au travail et d'éclairer nos concitoyens.

L'*Intransigeant* prend aussi Gambetta pour objectif, et lui demande des explications sur l'étrange façon dont le chef du cabinet défunt témoignait à la nation l'intérêt supérieur dont il se targuait aujourd'hui.

Comment, par exemple, espérait-il nous faire admettre que le jour où il est allé arracher M. Weiss au foyer de la maison d'Orléans pour l'installer dans un ministère de la République, il croyait répondre au sentiment de la France, et qu'ayant souffert si profondément des conséquences du 16 mai, elle accueillait la nomination de M. J. J. avec plus de joie que ne l'a fait la Chambre ?

Ce n'est pas l'opinion du Parlement, c'est celle du pays tout entier qu'a froissée et indignée M. Gambetta en renvoyant à Tunis, comme ministre plénipotentiaire, un farceur que douze hommes honorables pris dans la classe moyenne de la nation avaient solennellement condamné la veille.

La Chambre ne comptait pas un seul de ses membres à la manifestation pacifique organisée sur la tombe de Blanqui, pas plus qu'elle n'en comptait dans le procès Roustan.

Ce n'est donc pas elle, mais le peuple auquel les feuillets gambettistes l'opposent aujourd'hui, qui a été victime des brutalités gouvernementales, et il faut réellement que le gambettisme ait été favorisé par la nature d'une remarquable dose d'impudence, pour oser exciter contre l'assemblée des citoyens qui, par les ordres de M. Gambetta, expient encore actuellement, à Mazas, le crime d'avoir porté des couronnes sur la tombe d'un aul.

La *Justice* cherche les arguments sérieux que le cabinet actuel peut avoir pour ne pas accorder à Paris, le droit d'être un maire, comme les autres grandes cités, et on les trouve pas :

Londres, qui a près de trois millions d'habitants, ne nomme un maire ; Paris qui en a un peu plus de deux, ne nomme pas le sien. Est-ce parce que nous sommes en République ? Quand nous étions en monarchie, nous avions des maires nommés par le roi. Est-ce parce que nous avons le suffrage universel ? La réponse serait belle. Si on a établi dans le pays le suffrage universel, c'est probablement parce qu'il a paru meilleur que le suffrage restreint. Ce n'est donc pas une raison pour restreindre ses attributions.

Y a-t-il des motifs quelconques, en pareil cas, pour mettre hors du droit commun les habitants de la ville la plus peuplée, la plus industrielle, le centre du travail intellectuel ? — Il faudrait appuyer sur des raisons cette prétention paradoxale.

La question a été tranchée, quand Paris a reçu un conseil municipal. Il n'y a plus qu'à compléter ce qu'on a fait alors.

La *Gazette de France* le prend de haut avec le cabinet ; elle lui rappelle, sans la moindre bienveillance, les services que lui a rendus la droite en ouvrant pour lui, le 26 janvier, la succession du ministère Gambetta. « Il est certain, dit-elle, que si le ministère Freycinet perdait de vue que c'est grâce à la minorité des droites qu'il doit de pouvoir empêcher le pouvoir personnel de M. Gambetta de triompher, cette minorité l'abandonnerait à son sort. »

La *Gazette de France* notifie au ministère que, pour continuer à mériter la protection des droites, il devra accorder aux catholiques toutes les libertés. On sait ce que cet euphémisme veut dire. Voilà le marché mis en main avec une franchise qui a son prix.

ÉLECTIONS DU 12 FÉVRIER

CREUSE

Deuxième circonscription d'Aubusson

Inscrits..... 11,923

Votants..... 8,832

GORNUEDET, G. G..... (élu) 4,481

JEZERSKI, républicain..... (élu) 4,304

Voies perdues..... 27

SARTHE

Deuxième circonscription de Mamers

LEVASSEUR-SAINT-AUBIN, républicain..... 4,096

D'AILLIERES..... (élu) 7,679

SEINE-ET-MARNE

Circonscription de Provins

LENIET, républicain, élu, par 6,748 voix contre M. Prevot, 5,113.

9 Feuilleton du *Télégramme* du 14 Février 1882.

LA

BOURGEOISE PERVERTE

C'est l'éternelle rue de petite ville, avec ses auberges devenues des restaurants, ses boutiques d'épicerie et de mercerie, son imprimeur, son pharmacien, son tailleur, et les industries qui vont par deux : les deux boulangers, les deux bouchers, les deux pâtisseries, les deux barbiers, — dont l'un est coiffeur.

La femme de ce dernier, fille d'un garde du bois de Verrières, a gardé dans ses yeux comme un reflet vague des poésies silvestres au milieu desquelles elle a grandi ; elle donne la note de la nature dans la symphonie des boutiques qui se succèdent pendant un demi-quart de lieue. La sous-préfecture, à l'une des extrémités, précède le télégraphe, qui précède le cimetière ; puis vient la route, bordée de villas, couverte d'ânes et de papiers, qui conduit à Robinson et dans la Vallée-aux-Loups, étroite, assombrie par des châtaigniers énormes et par le souvenir de la misanthropie de Chateaubriand. A l'autre extrémité de la rue se trouvent la mairie, l'église et le café du chemin de fer, tenu par une Parisienne de Vincennes dont les yeux de velours noirs éclairaient encore les tables de marbre lorsque, vers dix heures et demie, le garçon apportait le gaz après l'arrivée du dernier train. En face vient la route de Bourg-la-Reine, bordée d'un côté par les murs et les sauts-de-loup de l'ancien parc de la duchesse du Maine et de l'autre par une série de villas et de maisons à volets verts appartenant à de petits propriétaires du pays, à des tailleurs retirés, à d'anciens officiers, à des archi-

tectes, des avoués, des agents de change et des commerçants qui viennent de Paris y passer le dimanche en famille. Cette route, plus verte que celle de Robinson, est aussi moins animée. Il passe peu de voitures, et les seuls bruits qu'on y entend sont des chansons de jeunes blanchisseuses et des voix d'enfants derrière les grilles des jardins.

La maison de Mme Plumet était située sur cette route, entre un magnifique clos où un propriétaire du pays, doué de faste, avait construit une serre, et une cité peuplée de locataires parisiens pendant l'été, déserte pendant l'hiver.

C'était l'éternelle maison de campagne du bourgeois de Paris, précédée de quatre grands arbres qu'il n'a pas plantés, à l'ombre desquels s'étend une pelouse de gazon anglais avec sa corbeille de géraniums et ses rosiers soutenus par des bâtons. Un premier étage seulement au-dessus du rez-de-chaussée, et des mansardes encadrées d'ardoises. C'est grand comme la main, mais avec de l'ordre on y fait tenir beaucoup de choses. Il y a même une salle de bains et une basse-cour où les poules dorment, serrées les unes contre les autres, formant un banc de poules comme il y a des bancs de harpons. Les poules n'ont pas d'air, mais les propriétaires ont des œufs frais.

La maison de Mme Plumet se distinguait de ses semblables par deux traits : d'abord, elle manquait de ridicule, n'ayant ni bassin microscopique avec des poissons rouges, ni boules de métal dans lesquelles les profils aquilins se voient en rond ; ensuite, une coquette féminine avait présidé à l'arrangement des vignes vierges sur la façade, des lierres sur les murs, des fleurs dans les encorbellements. Le perron était orné de grands vases de faïence bleue ; le kiosque, d'où l'on a la vue de la route, était simplement en bois rustique, sans vitraux de pacotille, sans médaillons et sans pomme-de-pin.

Au coup de sonnette de Sosthènes, Mlle Sabine

Plumet parut sur le perron.

Julien vit une jeune fille qui ressemblait à une femme.

Vêtue d'une robe de mousseline mauve à onze volants et coiffée en cheveux avec un nœud mauve, Mlle Sabine tenait à la main trois roses jumelles, épanouies sur une même tige, une de ces petites raretés dont les amateurs de jardins sont fiers.

Elle était de taille moyenne, mince, ce qui la faisait paraître grande, mais les seins formés. Ses cheveux d'un blond cendré, disposés sur le front en bandeaux ondulés, se gonflaient exagérément au-dessus de l'oreille pour retomber très bas par derrière, cachant ainsi les fils de soie un peu plus pâles de la nuque. Le visage était régulier, plutôt rond qu'allongé, avec un petit nez parisien, droit, fin, correct sans style. Les yeux, sous des sourcils d'un blond chatain plus foncé que celui des cheveux, étaient gris, d'un gris très doux, presque vague.

D'ordinaire Mlle Sabine se tenait les lèvres jointes et les paupières rapprochées, laissant à peine filtrer une lueur entre l'ombre des cils. Puis, tout à coup, les paupières se levaient, et les yeux paraissaient plus grands parce qu'ils cessaient brusquement d'être plus petits ; les lèvres se retroussaient, laissant voir des petites dents blanches, éblouissantes, irrégulières, et le visage était éclairé à la fois par le double sourire d'en haut et d'en bas. Les joues mêmes, un peu pâles, rayonnaient du rayonnement des dents et des yeux. Était-ce habitude naturelle ou coquetterie ? Mais Mlle Sabine passait toujours et sans transition des paupières baissées et des lèvres rapprochées aux lèvres retroussées et aux yeux grands ouverts.

— Tu t'éclaires et tu t'éteins ! lui disait son frère en riant.

En le voyant, elle s'éclaira et Julien fut ébloui. Il se tint en arrière après avoir sauté gauchement. Sosthènes embrassa sa sœur.

— Oh est maman ? demanda-t-il.

Mais, avant que Sabine eût répondu, Mme Plumet était auprès d'eux.

Visage respectable qui avait été beau, deux gros-sesanglaises sous un bonnet de dentelle, un nœud de dentelle sur une robe de taffetas léger noir à raies bois.

Mme Plumet mettait des gants pour toucher les pincettes ; elle mettait d'autres gants pour lire, et d'autres gants encore pour se tenir assise dans son salon, les mains croisées sur ses genoux.

La mondanité était la faiblesse de cette femme excellente, qui, veuve de bonne heure, ne s'était pas remariée par amour pour ses enfants.

D'une bonté attentive qui se traduisait par des actes et par non des mots, d'une honnêteté héréditaire — une de ces honnêtetés qui se transmettent dans les familles de vieille bourgeoisie — et qui ne sautent pas, comme la ressemblance, de la grand-mère à la petite fille, Mme Plumet avait été remise à son mari avec ces mots :

« L'enfant que je vous confie, monsieur, a vingt ans et n'a jamais entendu prononcer le mot *amour*. » Elle avait cru donner à sa fille l'éducation qu'elle avait reçue.

Mais, élevée en province, elle ignorait Paris. Attentive à interdire à Sabine un mauvais livre, un journal, un tête-à-tête avec un jeune homme, elle ne voyait pas le moindre danger à la laisser suivre un cours chez un professeur, ou causer des heures entières avec un ami.

Les anecdotes de Sosthènes sur les théâtres lui causaient de vives alarmes ; mais Sosthènes, qui la connaissait bien, ne racontait devant elle que des traits d'artistes dignes de figurer dans la morale en action.

TONY RÉVILLON.

(A suivre).

Suite de l'élection d'Ambusson

M. Jezierski a adressé ce matin la plainte suivante au procureur de la République d'Ambusson (Creuse).

« Monsieur le Procureur de la République, « Je viens vous informer qu'hier soir, à dix heures, je traversais le village de Crocq, résidence de M. de Cornudet, lorsqu'une bande armée a assailli ma voiture à coup de pierres et de bâtons. « Une vitre a été brisée; les chevaux ont été atteints et nous n'avons échappé à la poursuite de ces gens qu'en lançant les chevaux à toute vitesse. « Je vous prie de poursuivre les coupables conformément à la loi. « Louis JEZIERSKI. »

DÉPÊCHES DE NUIT

(Fil télégraphique spécial.)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 février, 8 h. soir.

COMMISSIONS

La commission chargée d'examiner le projet de M. Paul Bert sur les garanties pour l'enseignement secondaire libre a entendu M. Ferry, qui avait pris l'initiative d'un projet de ce genre pendant son ministère.

M. Paul Bert avait repris le projet avec des modifications. M. Ferry demande le retour à certaines dispositions qu'il avait proposées, notamment sur la nécessité du diplôme de bachelier au lieu de licencié.

La commission pour l'administration de l'armée a entendu le général Billot, ministre de la guerre, qui a adopté le projet tel quel, quoique certains points lui paraissent défectueux, afin de ne pas en retarder l'application; si des modifications étaient nécessaires, elles seraient introduites ultérieurement.

INTERPELLATION A L'HORIZON

L'extrême-gauche, en présence de la promesse du gouvernement de déposer un projet modifiant la loi d'expulsion, a décidé d'attendre jusqu'à demain.

Le groupe se réunira demain après la séance pour fixer la date de son interpellation, dans le cas où le projet du gouvernement ne serait pas déposé.

PROJET DE LOI SUR LES SOCIÉTÉS

Dans les nombreux conseils qu'ils ont tenu la semaine dernière, les ministres ont procédé aux études préliminaires des réformes à introduire dans la loi sur les Sociétés et promises à la Chambre par le garde des sceaux.

En commençant ces études, ils y apportaient un esprit de rigueur et de sévérité qui, s'il pouvait prévaloir, serait la négation de la liberté et éloignerait des affaires un grand nombre d'hommes compétents et honorables. C'est M. Grévy qui, avec son expérience de jurisconsulte, s'est fait l'avocat d'un régime libéral.

Comme les ministres, il veut introduire la loi des garanties nouvelles et efficaces; mais il est d'avis qu'elle doit rester libérale et être à la fois une protection pour les administrateurs et pour les actionnaires. L'étude se continue, et M. Humbert a été chargé par ses collègues de rédiger un texte de loi nouvelle, complétant et modifiant la loi actuelle.

Il a été distribué aujourd'hui aux députés une proposition de loi tendant à la modification de la loi du 29 juillet 1867, sur les sociétés en commandite ou anonymes, présentée par MM. Laroche Joubert, Cunéo-d'Ornano, André, de la Charente, etc., et dont voici la teneur :

ARTICLE UNIQUE : La rédaction des paragraphes 1 et 2 de la loi du 29 juillet 1867 est ainsi modifiée :

Les sociétés en commandite ou anonymes ne peuvent être constituées dénitivement qu'après la souscription totale du capital social. Elles ne peuvent commencer les opérations en vue desquelles elles sont établies qu'après le versement de chaque action, si ces actions sont de 500 fr. au plus, et qu'après le versement du montant intégral de ces actions, si elles sont inférieures à 500 fr. La valeur des actions ne peut être inférieure à 100 fr.

DÉCÈS

M. Montomet de Kerjégou, sénateur du Finistère, est mort hier à Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 février 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

Suivant une observation de M. Ballue, le président, invite la commission d'initiative à hâter son rapport sur la proposition Ballue tendant à la nomination d'une commission pour examiner les ques-

tions relatives à l'organisation de nos forces défensives.

M. Laisant dépose un rapport sur le projet sénatorial d'administration militaire.

La Chambre adopte un projet intéressant le département de la Seine.

La proposition de M. Petitbien est prise en considération.

On passe à la discussion de la proposition Cantagrel, portant la réorganisation du corps des ponts et chaussées.

M. Varroy, ministre des travaux publics, ne s'oppose pas à la prise en considération, mais il annonce qu'il présentera un projet sur la même matière.

La proposition est prise en considération.

On passe ensuite à la discussion du projet de chemin de fer de Souk-Arrhas à Sidi-el-Homessi et de la convention avec la Compagnie Bône-Guelma.

M. des Rotours ne conteste pas l'utilité stratégique de ce chemin de fer, mais il critique les moyens financiers.

M. Sarrien répond.

M. Talandier dépose une proposition relative à la statistique des opinions religieuses. (Bruit et rires.)

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Sarrien, Pelletan, Varroy, Rousseau et des Rotours, le projet est renvoyé à la commission chargée de l'examiner.

Pendant la séance, deux autres propositions ont été déposées par M. Naquet et par M. Janvier de la Motte. La première vise les articles 7 et 8 de la loi de 1849 sur les expulsions d'étrangers, qui, suivant l'honorable député, ne devraient être admises qu'en temps de guerre civile ou internationale.

La deuxième porte reconnaissance des marchés à terme, tant pour les marchandises que pour les valeurs négociables opérées par des agents de change ou des courtiers de commerce.

NOUVELLES DIVERSES

NOMINATIONS

Les nominations de M. Tissot à l'ambassade de Londres et de M. le marquis de Noailles à l'ambassade de Constantinople sont maintenant considérées comme très probables.

Il se confirme aussi que M. de Chaudordy n'ira pas à Saint-Petersbourg, et il est très sérieusement question pour ce poste de l'amiral Jaurès.

L'ÉLECTION DE BÉZIERS

Les délégués des communes de la deuxième circonscription de Béziers (Hérault), réunis au comité radical à Bédarieux, ont décidé, dimanche dernier, de présenter aux électeurs la candidature de M. Sigismond Lacroix, ancien président du conseil municipal de Paris, par 66 voix contre 15 données à M. Pastre.

Au moment où le gouvernement refuse à Paris le droit de nommer son maire, les électeurs de la deuxième circonscription de Béziers ont voulu, en choisissant l'ancien président du conseil municipal de Paris, affirmer la solidarité de la province avec la capitale, et appuyer les revendications municipales de la grande Cité.

Nous les félicitons hautement de ce choix.

DISGRACE DÉGUISEE

M. Roustau, qui devait se rendre à Paris après le retour de M. le général Forgeot, ne retournera pas à Tunis où il sera remplacé à bref délai.

On nous assure que, pour ôter à cette mesure le caractère d'une disgrâce, un autre poste diplomatique serait offert à M. Roustau.

VISITES AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

Le ministre de l'agriculture est allé visiter dimanche matin, à dix heures, l'exposition du concours général des animaux gras au palais de l'Industrie.

Il a été reçu par les membres de la commission, avec lesquels il a parcouru en détail chacune des classes de l'exposition. Sa visite s'est prolongée jusqu'à une heure de l'après-midi.

Le président de la République, qui devait aller aussi à l'exposition, a remis sa visite au lendemain.

DÉCRET

Le décret, instituant une commission supérieure chargée du classement définitif des pensions allouées aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre, paraîtra à l'Officiel dans le courant de la semaine.

DÉLÉGATION

Les cinq délégués de l'extrême-gauche, qui devaient se rendre à la Grand-Combe et qui n'avaient pu partir par suite de la maladie de M. Maret, annoncent leur départ pour vendredi prochain.

CHINOISERIE

Et voici la question Bradlaugh qui recommence à Londres. Décidément, les Anglais sont de fiers Chinois !

Ils ont le serment politique. Ils le conservent pieusement. Une Chambre des Communes où l'on entrerait sans serment ne serait plus une Chambre. Le serment est la garantie, la nécessité, la base. Le serment est tout. Ce qui n'a pas empêché les Anglais de recevoir avec enthousiasme le plus éhonté parjure de l'histoire, Louis Bonaparte, quand ils ont eu besoin de lui.

N'importe, ils n'admettent pas un député sans lui avoir fait prêter « sur les Saintes-Ecritures, » un serment qui se termine par ces mots : « Ainsi Dieu me soit en aide ! » L'année dernière, un député nouvellement élu, M. Bradlaugh, invité à prêter serment, répondit qu'il prêterait volontiers tous les serments qu'on désirerait, de fidélité et d'obéissance aux lois, mais pas sur les Saintes-Ecritures, ni en invoquant l'aide de Dieu, vu qu'il était athée et qu'en faisant acte de croyance en Dieu il mentirait. Vous vous dites qu'un homme qui refuse de mentir est un honnête homme et que le refus de M. Bradlaugh était une raison de plus de l'admettre. La Chambre anglaise jugea que c'était une raison de le mettre à la porte.

Notez qu'il y a en Angleterre des sectes auxquelles la loi reconnaît le droit de ne pas prononcer dans leurs serments le nom de Dieu, les quakers par exemple, qui croiraient, en le faisant, contrevvenir au deuxième commandement du Décalogue.

Le tort de M. Bradlaugh est de s'appartenir à aucune secte et de s'autoriser d'aucune phrase de la Bible.

Telle est la liberté de conscience en Angleterre ou toutes les convictions sont permises, à condition qu'elles émanent d'un domicile dans un verset. Tout ce qu'on voudra dans l'intérieur de la Bible, mais défense d'en sortir.

L'anglicanisme donne au monde ce spectacle unique : une liberté prisonnière.

M. Bradlaugh ne céda pas, il reprut à la Chambre. On lui redemanda de prêter serment. Il répondit :

- Volontiers.
- Le serment sur les Saintes-Ecritures ?
- Le serment sur toutes les Saintes-Ecritures que vous voudrez.
- Vous invoquerez l'aide de Dieu ?
- De tous les Dieux qui vous feront plaisir.
- Mais vous ne croyez pas en Dieu !
- Cela ne vous regarde pas. Vous me demandez de prêter un serment, je le prête. Le reste est l'affaire de ma conscience.

La Chambre n'avait cette fois, vous dites-vous, qu'à s'incliner et à répondre : *Dignus est intrare*.

La Chambre répondit :

— Je m'en fiche pas mal, de ta conscience ! Il ne suffit pas de jurer, il faut croire. Le serment sur ce qu'on ne croit pas est un mauvais serment. Je n'en veux pas. Va-t-en !

Cette fois, M. Bradlaugh tint bon. Il se cramponna à son siège, et il fallut l'en arracher. Ce fut une scène de violence et de scandale dont l'expulsion de M. de Baudry-d'Asson n'a donné qu'une très faible idée.

De plus, M. Bradlaugh, traduit devant les tribunaux comme usurpateur de fonctions législatives, fut condamné à une forte amende, et l'amende ne fut rien à côté des frais de justice, qui sont terribles en Angleterre.

Puis la Chambre profita de la condamnation pour casser l'élection du condamné. Il va sans dire que les électeurs de Northampton s'empressèrent de réélire M. Bradlaugh.

Et la Chambre est en train de recommencer les chinoiseries du St-Esprit.

Les Anglais passent pourtant pour être des gens sérieux et pratiques.

C'est à ne pas y croire.

PETITES NOUVELLES

Les journaux judiciaires annoncent la dissolution de la société du journal *La Justice*, par suite de l'achat de toutes les actions, par M. Clémenceau.

C'est dans deux ou trois jours que le colonel Brine vient tenter le voyage aérostatique d'Angleterre en France. Ses préparatifs sont à peu près terminés à Canterbury, d'où il compte partir.

L'aéronaute qui doit l'accompagner voudrait retarder le voyage jusqu'au 5 mars, époque de la pleine lune. On pourrait alors espérer un temps clair; mais le colonel ne veut pas retarder son voyage jusqu'à là, et, pour peu que le vent soit favorable, il désire partir du 14 au 15.

On nous donne comme certain que l'ex-impératrice Eugénie va convoler avec le marquis de Westminster. La raison de ce mariage — si nous écartons l'amour — serait l'immense fortune du marquis de Westminster,

qui possède tout un quartier de Londres, d'immenses propriétés en Angleterre et encore autre chose. L'ex-impératrice, de son côté, n'est pas précisément sans le sou.

Ce sera un beau mariage. Seulement, les méchantes langues d'Angleterre — il y en a partout — assurent que le nouveau couple — si couple il y a — ne brillera pas par la générosité.

Quelqu'un qui ne risque pas beaucoup de mourir de faim, c'est le duc de Westminster.

Voici ce qu'il possède :

Capital, 16,000,000 de livres sterling (400 millions de francs). Ce capital donne au duc de Westminster le revenu suivant :

- Par année, 800,000 livres sterling (20 millions de fr.).
- Par mois, 60,000 livres sterling (1,500,000 francs).
- Par jour, 2,000 livres sterling (50,000 francs).
- Par heure, 80 livres sterling (2,000 francs).
- Par minute, 1 sh. 16 d. (26 francs).

A Marseille, de nombreuses victimes de la catastrophe du Prado demandent l'autorisation de poursuivre la ville en responsabilité. Ainsi, hier au soir, le conseil, sur le rapport de M. Penchaut, a autorisé le maire à défendre la ville contre les actions qui lui seront intentées dans cette occasion. Le conseil judiciaire n'admet pas que la ville puisse être déclarée responsable.

Mme veuve Deye, qui a perdu son mari dans l'écrasement des arènes, réclame 40,000 francs de dommages-intérêts.

M. Roux de Villebois, qui a été blessé, demande 50,000 fr.; M. Antoine Brecoq veut 30,000 fr. pour blessures.

M. M. Baptistin Bousquet, Canale et Eugène Bert 10,000 fr.

Enfin, M. Marius Mistral demande 4,000 fr., et un dernier blessé, M. Groumelle, actionne la ville sans faire connaître ses prétentions.

Tableau de la Bourse en 1795 : La Bourse, installée jusqu'à la place des Fêtes-Pères, était trop éloignée du centre des plaisirs pour les habitués des établissements publics du Palais-Royal. Les coulisiers de l'époque se donnèrent rendez-vous dans la rue de Valenciennes.

Ce fut la Bourse du Perron. Les spéculateurs se trouvaient là dans le voisinage des cafés en vogue. Les restaurateurs Véry et Leguèque et le glacier Caron étaient à deux pas, et l'estaminet du Caveau offrait aux tripoteurs les plus vœux l'obscurité de ses salles pour les soustraire aux malédictions de leurs clients.

Les opérations de Bourse se faisaient sur la table des restaurants, entre la cotelette et les mendiants, ou sur la table des cafés, entre la demi-tasse et le petit verre.

C'était chose habituelle d'entendre crier, dans les salons de ces établissements, la cote des marchés qui se trouvaient dans la rue : café, poivre, safran, savon, vêtements, etc.

Les agents de banque, un carnet à la main, accostaient les spéculateurs à table et inscrivait les ordres d'achat et de vente.

Il y avait, en spéculation, des lots de boîtes cotées à 10,000 fr. (assignats) la boîte.

Les femmes ne faisaient pas défaut dans cette cohue qui s'élevait au Perron. Aussi plusieurs furent-elles arrêtées après avoir été déclarées en faillite.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER

La grave question du rachat des chemins de fer vient d'être soumise à l'Académie des sciences morales et politiques, par un mémoire très intéressant, dont nous croyons utile de donner la substance à nos lecteurs.

Ce travail, prenant pour base des chiffres incontestables, évalue à un milliard les sommes à rembourser aux Compagnies, pour le matériel et les approvisionnements, et à deux milliards environ, le prix de construction à payer pour les lignes peu productives, nouvellement créées par les Compagnies.

Dans ses contrats avec les Compagnies, l'Etat s'est réservé le droit de rachat, après l'expiration des quinze premières années de la concession. Ce rachat doit être payé en annuités, égales au moins au produit net de la dernière année, et, pendant tout le reste de la concession, il est tenu, en outre, de rembourser en capital le matériel et les approvisionnements, ainsi que les sommes déboursées pour la construction des nouvelles lignes improductives.

Il en résulte que si le gouvernement tient à être propriétaire exclusif des chemins de fer français, il lui faudrait trouver d'abord un capital de près de trois milliards, et augmenter d'autant la dette publique; payer pendant 70 ans des annuités qui s'élèveront à environ huit cents millions. En un mot, il faudrait mettre à la charge publique 130 millions de rente perpétuelle et 300 millions de rente amortissable pendant un temps moyen de 70 ans.

Pour tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir financier de notre pays, ces chiffres ne sont-ils pas la condamnation irrévocable des projets aventureux qui tendent au rachat des chemins de fer ?

DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 h. soir.

L'amiral Jaurès est nommé à l'ambassade de St-Petersbourg. La nomination paraîtra à l'Officiel en même temps que le grand mouvement diplomatique.

M. Grosriez, préfet de la Haute-Savoie, est nommé directeur de la Sûreté générale.

On assure que M. Gambetta a écrit une lettre à ses amis politiques pour les engager à cesser leurs attaques contre le nouveau cabinet.

Dans la réunion de l'extrême-gauche, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été décidé qu'avant d'interpeller le gouvernement, au sujet de l'expulsion de M. Lavrof, il y avait lieu d'attendre que M. de Freycinet eût déposé son projet de loi modifiant la loi de sûreté générale de 1849, projet dont M. de Freycinet a dit s'occuper dans son entrevue avec M. Talandier.

II

Dans la soirée, le temps se rassérénait comme pour favoriser les illuminations et le bal sous la tente. On but force saladiers de vin chaud; les danses furent très animées; toutefois Justin eut la discrétion de ne danser que deux fois avec Fabienne.

On se disait dans le pays : Est-il drôle ce Robert, lui qui est à son aise, de jeter comme cela sa sœur, une si jolie fille, et si gaie et si bien instruite, à la tête de ce bête de Justin qui n'a pas le sou, qui a été élevé à la charité de monsieur le maire et de la commune et qui n'a pas l'air de s'en soucier ! Il trouve peut-être qu'elle n'est pas assez éduquée pour un savant comme lui, qui fait des écritures pour un notaire et pour des messieurs de Château-Thierry !

Le fait est qu'elle était vraiment jolie cette Fabienne, avec ses grands yeux gris-bleu qui illuminaient un large front, harmonieusement encadré entre des bandeaux dentelés de cheveux d'un blond fauve, son nez un peu fort à narines minces et très mobiles, sa bouche riante à lèvres charnues et d'un rose éclatant, son menton et ses joues dont les rondeurs séduisantes s'agrémentaient de délicieuses fossettes, ses oreilles mignonnes, son teint d'une blancheur rosée si solide, que les ardeurs même du soleil caniculaire y jetaient à peine, à la fin de l'été, un léger estompage de bistre. Sa taille bien prise, ses mains suffisamment blanches, et aussi bien entretenues que les permettaient les stigmates de piqures d'aiguilles, ses pieds cambrés, sa démarche aisée complétaient une beauté qui n'avait d'agreste que le naturel des traits et la sincérité de l'expression. Son intelligence et son éducation étaient en harmonie avec la plastique de sa personne.

JULIEN LEMER.

A suivre.

FABIENNE

La foule des spectateurs se montrait d'autant plus impatiente que la pluie, après quelques instants de relâche, avait repris comme de plus belle et menaçait de tourner au déluge. Des murmures, puis des cris se firent entendre. Enfin, Robert se décida à céder et ajusta. Le trait partit et alla se planter dans la cible, mais seulement sur la sixième circonférence, c'est-à-dire à une notable distance de la mouche. Grande fut la déception de l'assistance qui s'attendait à un coup brillant pour la fin; or, c'était le plus mauvais que Robert eût tiré de toute la journée. Néanmoins, la victoire restait à la compagnie de L... Cette victoire ne pouvait qu'être accentuée par le succès qu'allait infailliblement obtenir Justin.

Aussi avec quel mouvement d'intérêt sympathique toute l'assistance l'accueillait lorsqu'il arma son arbalète et se pencha pour ajuster ! Quelques applaudissements se firent même entendre à l'avance. Mais le jeune arbalétrier, au moment de lâcher la détente, détournait la tête du côté droit, la flèche empenchée s'envola et alla se fixer à la huitième circonférence de la cible, c'est-à-dire encore plus loin du centre que celle de Robert.

Le public poussa un cri de surprise et d'indignation, et peu s'en fallut que Justin ne fût bafoué par cette foule qui venait de l'acclamer. Tous les publics sont ainsi faits : ils furent et seront toujours courtisans du succès.

Robert, à qui cette invraisemblable maladresse de son camarade conférait le premier prix, ne fut pas le moins étonné. Aussi, tout en se demandant quelle pouvait être la cause de cette défaillance inexplicable, loin de s'enorgueillir de son triomphe, il voulut le faire partager à son ami, et, s'élançant dans ses bras, il s'écria d'une voix retentissante :

— Merci, Justin ! avoue-le, tu l'as fait exprès... pour me faire avoir le premier prix.

Justin fit un geste de dénégation. Le concours était terminé; les juges avaient proclamé le nom du vainqueur, et l'appelaient pour lui remettre le bâton enrubanné, sceptre de sa royauté d'un jour, et la rosette de ruban cerise à franges d'or, insigne du premier prix.

Ensuite ils appelèrent les autres lauréats, en tête Justin qui, pour son second prix, reçut une rosette de ruban bleu à franges d'argent.

La foule ne garda pas longtemps rancune de sa déception à celui-ci, et il fut, comme les autres, acclamé par un hurrah !

A la proclamation des prix devait succéder la cérémonie traditionnelle du couronnement de la reine. On remit au roi de la journée une guirlande de roses blanches qu'il fut invité à poser lui-même sur le front de la jeune fille que son choix appellerait à partager sa royauté.

Généralement les vainqueurs de ces tournois pacifiques profitaient de la circonstance pour manifester publiquement les sentiments, gardés jusque-là plus ou moins secrets, que leur inspirait une jeune fille préférée; bien souvent des mariages étaient la conséquence d'un partage de la royauté de l'arbalète.

On ne connaissait à Robert aucune préférence parmi les jeunes filles du village, où il était revenu depuis peu, après avoir fait à Château-Thierry l'apprentissage de sa profession de tonnelier.

On se demandait avec curiosité qui il allait choisir.

Parmi ses payses il n'en était pas une qui n'eût été flattée d'être son élue.

Non seulement c'était ce qu'on appelle un joli gars, bien découplé, beau danseur, chasseur gai et plus courtois que la plupart de ses compagnons, mais encore il passait pour un bon travailleur, point du tout enclin à l'ivrognerie, enfin, et par-dessus

tout, il avait de bien au soleil, un certain nombre de perches de vignes et un moulin affermé quelque part par là, disait-on.

Aussi y eut-il quelque émotion et pas mal de chuchotements lorsque Robert, la guirlande d'une main et son sceptre de l'autre, défila, escorté du maire et de M. le curé, entre deux rangées de jeunes filles de L... et des villages voisins; les uns rougissaient, d'autres pâlissaient, d'autres riaient ou détournèrent la tête pour se donner une contenance.

Le jeune homme conserva tout le temps sa gravité de héros et de triomphateur, sans se laisser intimider par le feu de file de regards qui le mitraillaient. Enfin, sa revue terminée, il s'arrêta devant le groupe de L..., fit un grand salut au maire et au curé, et d'un pas ferme et résolu s'avança vers sa sœur Fabienne, lui posa la couronne sur la tête et lui dit d'une voix vibrante :

— Voici notre reine du tir, à Justin et à moi, car nous sommes tous deux rois au même titre, n'est-ce pas, Justin ?

Et il alla prendre son camarade par la main, le présenta à sa sœur, qu'il embrassa sur les deux joues; puis il ajouta :

— Allons, ami, embrasse-la comme moi, car elle est ta reine aussi.

Pendant que Justin embrassait Fabienne, la fanfare avait commencé son air de départ.

— Merci, disait Fabienne à son second roi, vous avez fait avoir le premier prix à mon frère; c'est bien cela... mais pourquoi ?

— Je me suis dit que si j'étais roi, je n'oserais jamais vous offrir la couronne, que ce serait peut-être vous compromettre, tandis que, comme cela...

— C'est bien, monsieur Justin; mais vous savez qu'il faut me donner votre rosette de ruban, je la porterai toute la soirée avec celle de mon frère... ce sera très joli.

La fanfare jouait toujours et il ne cessait pas de pleuvoir.

CHRONIQUE LOCALE

Le Recensement

Nos lecteurs n'ignorent point que le recensement de la population, fait il y a peu de temps, a donné des résultats tels, qu'il a paru à tout le monde en-taché d'inexactitude.

Dans le but de contrôler les résultats acquis, et de redresser les erreurs commises soit volontairement, soit par négligence, des mesures importantes viennent d'être prises.

Quatre employés sérieux par arrondissement, visitent soigneusement les maisons.

Ils vérifient si les feuilles y ont été déposées en temps voulu.

Dans le cas contraire, ils en remettent de nouvelles.

Des feuilles sont-elles entre les mains des locataires, ils les retirent.

En un mot, un contrôle efficace est actuellement exercé.

Prochainement, nous ferons connaître le résultat de ce nouveau travail.

D'ores et déjà, il n'est pas téméraire d'affirmer que le chiffre de la population lyonnaise, loin d'avoir diminué, s'est considérablement accru.

3 0/0 amortissable

Le ministère des finances publie le nouvel avis suivant, relatif à l'emprunt d'un milliard en rente 3 0/0 amortissable :

Le public est prévenu que, par suite de la nécessité de constituer les séries du 3 0/0 amortissable avant le tirage au sort, fixé au 1^{er} mars prochain, l'échange des certificats d'emprunt contre des titres définitifs de rente sera suspendu du 14 février 1882 au 1^{er} mars suivant.

En conséquence, à partir du 15 février, il ne pourra plus être délivré de titres de rente réparés également entre toutes les séries à amortir.

Les certificats non présentés à l'échange avant le 15 février seront classés d'office dans les séries participant au tirage.

Les porteurs de bulletins de dépôt de certificats d'emprunt sont invités à retirer les titres définitifs leur appartenant aux dates assignées par ces bulletins et avant le 28 février au plus tard.

Epuration

Le préfet de police de Paris va faire saisir, dans tous les kiosques et aux étalages des libraires, les journaux et ouvrages pornographiques qui sont signalés dans une liste qui lui a été transmise à cet effet.

De son côté, le ministre de la justice vient de donner des ordres au parquet pour faire poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces productions malsaines.

C'est dommage, sous le rapport ci-dessus, que nous n'ayons pas à Lyon un préfet de police comme à Paris.

Statistique médicale.

Voici, d'après *Lyon-Médical*, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

« Les maladies saisonnières sont toujours fréquentes et maintiennent à un chiffre élevé la mortalité hebdomadaire.

« En première ligne, mentionnons les inflammations du poulmon, des bronches, de la plèvre et la grippe avec ses manifestations protéiformes.

« Il y a peut-être moins de localisations morbides vers l'encéphale et toujours des suicides, généralement attribués à d'autres influences qu'à celles de l'atmosphère.

« En certaine proportion, des manifestations rhumatismales, des névralgies et des entérites à frigore.

« Les maladies infectieuses, toutes réunies, donnent moins de décès que la pneumonie. Les plus répandues sont la rougeole et la scarlatine, moins exclusivement localisées dans le troisième et cinquième arrondissements. Il y a moins de diphtéries, quelques érysipèles, des coqueluches et des cas isolés de fièvre typhoïde.

« Le coefficient mortuaire varie peu : 31,3 au lieu de 31,0 par an et par mille habitants.

Tramways

La compagnie des tramways fait remanier son réseau, mais bien lentement !

Aujourd'hui, c'est sur la voie de remise vers la gare des Brotteaux que les terrassiers s'activent.

On établit une voie droite qui fait suite à celle du cours Vitton.

C'est très bien, mais à quand la voie directe jusqu'à Vaux, ou seulement jusqu'à la place des Charpenettes ?

Une petite fille perdue

Une petite fille, âgée de 3 ans, fut trouvée errant toute ou pleurs, avant-hier soir, rue de l'Arquebuse, à la Guillotière.

La pauvre petite, à toutes les questions qu'on lui posait, répondait par des mots incohérents et sans suite.

Elle fut conduite au poste des gardiens de la paix du cours de Broches.

Dans la soirée, le nommé Belleval, voiturier, rue Saint-Elisabeth, 178, vint réclamer l'enfant comme étant son père.

On lui remit la petite fille en la priant de veiller un peu mieux sur elle à l'avenir.

Puisse cette leçon lui profiter !

Rixe à Perrache

Dimanche soir, vers 9 heures 1/2, une rixe assez grave a eu lieu sur le cours Charlemagne, entre plusieurs employés des marchands de charbons en gros.

La rue Casimir-Périer est une petite rue formée de quelques maisons et allant du cours Perrache au cours Charlemagne.

Au numéro 3 se trouve le magasin de M^{me} Ribot, épicière ; cette dame tient également une petite boutique attenante à l'épicerie ; c'est là que dimanche soir le nommé Barbier, garçon d'écurie de MM. Richard et C^o, marchands de charbons, était venu passer la soirée en compagnie de quelques-uns de ses camarades, employés pour la plupart chez les entrepositaires de charbon.

Ils étaient au nombre de six, plus ou moins avinés.

Les rapports entre tous étaient restés fort bons jusque-là, lorsqu'une femme, ancienne maîtresse de Barbier, entra dans le magasin d'épicerie.

Barbier avait eu sans doute à se plaindre de cette femme et avait des griefs contre elle, car il se précipita dans une grande agitation sur son ancienne maîtresse et lui fit des reproches amers.

Les camarades, la tête échauffée, prirent immédiatement la défense du sexe faible, et il s'ensuivit une altercation assez violente.

Après quelques minutes, tous sortirent et, un instant s'était à peine écoulé, que l'on entendit un cri de douleur qui partait du dehors.

Barbier fut trouvé étendu sur le trottoir, à l'angle du cours Charlemagne ; il avait la jambe brisée et de sa blessure s'échappait beaucoup de sang.

On le releva et il fut immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation de la jambe mutilée fut jugée nécessaire.

Barbier est marié, mais n'a point d'enfants.

Il ne sait pas dire avec quoi il a été frappé, ni par qui. Il avait dix camarades autour de lui, la pénombre était épaisse, et tous ces jeunes gens avaient un peu la tête chaude.

Après le cri de douleur poussé par Barbier, ils ont pris la fuite.

Une enquête est ouverte.

Eboulement

La cour de la maison, rue du Sacré-Cœur, numéro 49, est close par un mur en pisé fort haut, dont une partie est en façade sur la rue du Sacré-Cœur.

Hier soir, à sept heures et demie, la paroi du mur donnant sur la voie publique s'écroula avec fracas, en obstruant la rue en ce moment déserte.

Heureusement !

Cet accident aurait eu de très graves conséquences s'il s'était produit dans l'après-midi.

Le propriétaire de la maison, M. Turge, a immédiatement pris les mesures nécessaires pour faire débarrasser la voie publique.

Jeune homme d'avenir

Un jeune pillier d'estaminet qui fera son chemin !

Le jeune Victor-Joseph Four, âgé de 15 ans, a fait une dépense de 18 fr. en jouant la consommation, au comptoir du sieur Ainard, débitant de boissons, chemin de Saint-Just, à Saint-Simon, n° 12.

Au quart d'heure de Rabalais, le jeune drôle a avoué ingénument qu'il n'avait pas un sou en poche.

Le débitant ne s'est pas contenté de ses explications et l'a fait remettre aux agents de police.

Vagabondages

Une razzia de vagabonds. Nous ne citerons que les principaux :

— A minuit 1/2 le gardien de la paix Badoux, a arrêté sur la place Bellecour le nommé Vincis, Jean-Baptiste, âgé de 17 ans, né à Lyon, sans domicile ni moyens d'existence ;

Dans la journée le nommé Suché, Louis Nicolas, âgé de 27 ans, journalier, sans domicile fixe ;

Dans la nuit d'avant-hier, une femme inconnue, complètement idiote, âgée de 30 ans environ, a été arrêtée également pour vagabondage dans l'allée de la pharmacie Malignon, où elle avait amené toute la maison.

Enfin, dimanche à 8 heures 1/2 du soir, les gardiens de la paix Goy et Ratfin ont surpris sur la place Saint-Nizier le nommé François Léger, âgé de 44 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, en rupture de ban.

Cet individu est sous la surveillance de la haute police, sa résidence obligée est Mâcon.

Il a été écroué.

Les deux pieds dans la vigne

Le nommé Faure Régis-François, âgé de 54 ans, tailleur, rue de l'Arbre-Sec, 40, passait hier soir dans la rue Saint-Dominique.

Il était dans un état d'ivresse complète et faisait des zigzags prononcés sur la chaussée.

Ses jambes sans doute étaient profondes de la porter, car il mesura le pavé et se fit une grosse blessure à la tête.

Le sang coula en abondance. Des gardiens de la paix, touchés du piteux état de Faure Régis, s'empressèrent de requérir une voiture de place pour faire transporter l'ivrogne à son domicile.

Attaque de nerfs

Le 13 février, à 5 heures et demie du soir, la nommée Bourdin Françoise, femme Marchal, est tombée sur le pont de la Guillotière, en proie à une violente attaque de nerfs.

Transportée par des passants à la pharmacie Enjolras, cours de Broches, 16, elle a reçu les soins que nécessitait son état, et a pu regagner seule son domicile, rue de Béarn, 5.

Rébellions et outrages

Le nommé Edouard Corrette, âgé de 19 ans, demeurant rue Bouteille, 6, se trouvait hier à sept heures et demie du soir en état d'ivresse manifeste.

Cet individu voulait monter dans le tramway n° 26, faisant le service de la place des Terreaux à Vaise, malgré la vive opposition du conducteur.

Corrette saisit tout à coup la casquette de ce dernier et se sauva en refusant de la rendre.

Les gardiens de la paix vinrent mettre la hola, mais Corrette tourna sa fureur contre eux et les frappa avec rage.

Malgré une résistance désespérée, il fut conduit, ou plutôt porté au poste.

Il a été écroué pour voies de fait, rébellion et insultes aux agents de la force publique.

Morts subites

Hier, à une heure de l'après-midi, le nommé Benoit Boursot, âgé de 39 ans, représentant de commerce, est mort d'une congestion foudroyante en prenant un bain sulfureux.

Le propriétaire de l'établissement de bains fit appeler immédiatement le docteur Didier, pour donner des soins au malheureux.

Tout fut inutile, et M. le docteur Didier n'eut qu'à faire des constatations d'usage.

Le corps de Benoit Boursot fut conduit à son domicile, rue de l'Eglise, à la Villette.

Avant-hier, à 4 heures du soir, le sieur Claude Vidon-Gerlier, cordonnier, demeurant rue Dunois, 43, se faisait raser chez un flegro du quartier, rue de Créqui, 220.

Le coiffeur causait avec son client tout en remplissant son office ; tout à coup il s'aperçut que Vidon avait fermé les yeux et ne donnait plus signe de vie.

Par suite d'une suffocation, il était mort subitement. Tous les soins qu'on lui prodigua pour le rappeler à la vie furent inutiles.

Le corps fut conduit à son domicile.

Arrestations

Ont été arrêtés pour port d'armes prohibées et tentative de meurtre sur la personne d'un de leurs camarades :

Joseph Millonne, âgé de 17 ans, demeurant chemin des Verriers, à la Mouche ;

Joseph Martinetti, âgé de 22 ans, terrassier, domicilié rue de Marseille, 64.

Tous deux sujets italiens.

Enquête

Par jugement en date du 22 décembre 1881, le tribunal de première instance de Lyon a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Louis Givernaud, négociant à Lyon, disparu depuis environ quatorze ans.

Feux de cheminées

Nous avons à constater deux feux de cheminées dans la journée d'hier.

L'un s'est déclaré à sept heures du soir, rue de la République, n° 37, au café Berger, dit du XIX^e Siècle.

Le pompier Girard, du poste du Mont-de-Piété, l'a éteint avec quelques seaux d'eau.

On n'a pas eu de dégâts à déplorer.

Le second a pris naissance au quatrième étage du numéro 11 de la rue Champier.

Les pompiers du poste du Mont-de-Piété sont accourus et en quelques instants s'en sont rendus maîtres.

Société de la Pensée libre (4^e arrondissement).

Nous portons à la connaissance des citoyens et des citoyennes, qui désirent faire partie de la Société, de se faire inscrire au siège social tous les jours, de 5 heures à 9 heures du soir, et à Vaise, chez le citoyen Perrin, rue de la Pyramide, 78, les lundis, mercredis et vendredis, de 7 heures à 10 heures du soir.

MÉNAGERIE BIDEL

Nous retrouvons M. Bidel aussi intrépidé, aussi hardi que nous l'avons connu autrefois.

C'est avec une autorité et un sang-froid sans pareils qu'on le voit au milieu de ses fauves, auxquels il fait exécuter différents exercices. Son audace touche parfois à la témérité, et n'était l'énervement avec lequel il sait se faire obéir, plus d'un spectateur se prendrait à trembler pour lui.

Hier soir, nous avons tremblé encore une fois pour lui.

Néron, qui d'ordinaire est assez calme, s'est révolté, et l'insolent dompteur a eu besoin de toute son énergie pour se tirer sain et sauf d'une situation très critique.

LE BILAN DE L'UNION

Voici, d'après les dernières évaluations, quelle est la situation exacte de l'Union générale :

Le passif s'établirait ainsi :

Dépôts à vue et comptes courants exigibles... 16.500.000

Dépôts à échéance fixe... 95.000.000

Comptes de dépôts en reports... 6.500.000

Du au parquage de Paris (1)... 33.500.000

Avance de la haute banque... 18.100.000

Créanciers divers... 25.000.000

Ensemble... 198.600.000

Et l'actif :

Encaisse... 3.500.000

Avances sur titres... 17.500.000

Participations diverses... 38.000.000

Portefeuilles, effets et valeurs (2)... 33.000.000

Débiteurs... 20.000.000

Immeubles... 1.200.000

Du par la quittance de Paris et par la place de Lyon (3)... 113.000.000

Actionnaires (versements à appeler)... Mémoire.

Ensemble... 226.700.000

A s'en tenir à ces chiffres, il semblerait que la situation n'a rien de fâcheux. Non seulement il y aurait équilibre, mais même excédent d'actif, même sans compter les versements à demander aux actions anciennes. Malheureusement, si le passif est certain, sauf le dernier chapitre, il n'en est pas de même de l'actif. Sur les huit chapitres de ce second membre du bilan, il en est plusieurs dont la valeur est plus ou moins douteuse. Les avances sur titres sont-elles suffisamment gagées ? Que vaut le portefeuille ? Il faudrait pouvoir examiner titre par titre.

Il est certain, dans tous les cas, que dans la situation du marché, alors même que les valeurs dont il s'agit n'appartiennent pas au groupe de l'Union, il faut compter sur une forte dépréciation. Que valent aussi les débiteurs divers ? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre en ce moment.

(1) Ce chapitre représente un solde. L'Union devrait 45 millions 1/2 et serait créancière de 13 millions (ventes d'Union nouvelles).

(2) Y compris les valeurs remises en représentation de l'avance des banquiers.

(3) Caisse de Paris.

Lyon... 97 millions.

16 millions.

TRIBUNAUX

Le nommé Mortier, François, se prétend marchand de tabac de campagne ; dernièrement il vendait des paquets contenant du sa. recouvert d'une légère couche de tabac, une de ses dupes qui apprécie peu cette manière de faire, dénonça Mortier qui fut arrêté et condamné à trois mois de prison pour escroquerie.

On peut s'appeler Grataloup, Jean-Marie, et être amateur de corsets ; nous en avons la preuve aujourd'hui. Grataloup, qui s'est amusé à en voler deux, il y a quelques jours, vient d'être condamné à cinq mois de prison, ce qui lui enlèvera sa passion favorite pour cet appareil féminin.

Les Italiens sont généralement reconnus comme amateurs de coups de couteau.

Joseph Milloze avait hier une querelle avec un de ses compatriotes, le nommé Malta. Contre l'usage, le couteau fut mis de côté, en lui substitua la cage à épée, et Malta fut blessé.

Milloze a été condamné à trois mois de prison pour coups et blessures.

Adèle Rousson est domestique, mais en raison de ce qu'elle est sans place, elle exerce une autre profession qui pourrait être plus lucrative si la police n'avait pas un aussi mauvais caractère.

Avant-hier, elle vola le portemonnaie d'une pauvre idiote en plein bureau de police.

Un agent la saisit en flagrant délit.

Adèle Rousson prétend que c'est un mauvais procédé ; aussi insulte-t-elle grossièrement l'agent, qui ne s'en émeut pas, mais qui la maintient en état d'arrestation.

Adèle Rousson est condamnée à quatre mois de prison pour vol.

Spectacles et Concerts

Concert Luigini. — Le concert annuel au bénéfice de notre sympathique chef d'orchestre est fixé au samedi soir 25 février.

Nous nous exprimons d'annoncer à nos lecteurs cette solennité musicale qui est, sans contredit, la plus intéressante de l'année.

En effet, M. Alexandre Luigini est assuré du concours bienveillant de tout le personnel du Grand-Théâtre, et peut réclamer dans son programme les plus grandes attractions.

Les principaux artistes de notre première scène, les chanteurs, l'orchestre, un violoniste étranger, déjà applaudi dans notre ville, sont les éléments qui assurent d'avance à notre excellent chef d'orchestre tout le succès qu'il mérite.

SPECTACLES DU 14 FÉVRIER

Théâtre des Célestins. — A 7 h. Le Petit Jacques.

Théâtre Bellecour. — Représentations de Mlle Sarah-Bernhardt, les 15, 16, 17, 18 et 19 février.

Bureau de location ouvert de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Théâtre de la Ville. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentation à 8 heures. — Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures.

Théâtre des Frères Grégoire. — (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentation à 8 heures. Dimanches et jeudis représentations à 3 heures.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère. — Tous les soirs, séance de patinage.

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos lecteurs que, par suite d'un traité passé avec l'EPARGNE POPULAIRE, Société anonyme des Coupons commerciaux, tout acheteur de notre journal aura la faculté de se faire rembourser en Coupons commerciaux, le prix dudit journal, en l'appor-tant (par quantité de dix numéros, au moins) à la Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Nos lecteurs apprécieront l'avantage incontestable de cette combinaison, qui met à leur disposition un journal absolument gratuit.

L'Administration du Journal demande, pour le Rhône et départements circonvoisins, des Correspondants et des Dépositaires.

Le Gérant responsable :

FOREST-FLEURY.

Imprimerie du Télégramme, place de la Charité, 10.

FINANCES

Toutes les communications financières de nature à intéresser le public et toutes les demandes de renseignements dont nos lecteurs pourraient avoir besoin pour s'éclairer sur les valeurs de Bourse, seront accueillis avec faveur au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS

du 13 février 1882

CLOTURE d'hier	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'hui	V
82 27	3 0/0 Français.	82 20	82 32	V
82 05	3 0/0 amortissable.	81 90	81 95	F
114 55	5 0/0 Français.	114 50	114 50	G
84 50	5 0/0 Italien.	84	84 20	G
»	3 0/0 Espag. ext.	26 3/8	»	»
11 10	5 0/0 Turc.	10 75	11	C
318	6 0/0 Egyptien 77.	317	322	D
5429	Banque de France.	5350	5325	»
1590	Credit foncier.	1485	1485	»
375	Credit mobilier.	580	575	»
765	Credit lyonnais.	750	742	»
563	Mobilier espagnol, jouissance.	550	545	»
»	Union générale.	»	»	»
»	Credit de France.	500	510	»
»	Foncière lyonnaise.	507	»	»
685	Banque ottomane.	675	680	»
461	Banque autrichienne.	450	445	»
631	Banque hongroise.	390	385	»
»	Autrichien.	367	367	»
270	Lombard.	265	»	»
502	Saragosse.	501	495	»
575	Nord-Espagne.	570	560	»
2099	Suez.	2055	2065	»
1660	Paris-Lyon-Méditerranée.	1655	1650	»
997 7/8	Consolidés.	99 13/16	100	»

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, RUE CONFORT, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 f. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable **Sirope Ernest Pagliano**, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les **Pilules de Morison**, le **Tamarin Erba**, les **Pastilles indiennes du Docteur Wilson**.

ON DESIRERAIT LOUER

de suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Sainte-Foy et Ecullay. S'adresser rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

AGENCES : à Paris, à Grenoble et au Puy

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 3,250,000 fr.

REÇOIT LES

DÉPÔTS D'ARGENT

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

À vue 3 0/0
À 6 mois 4 1/2 0/0
À 1 an et au-dessus 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres. Caisse de report. Escompte.

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle.

Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches rebelles à tout autre remède. — Dépôt : toutes les pharmacies. — Vente annuelle un million de bouteilles. — Demander brochure gratis, à gérant, à Eaux-Bonnes (B.-Pyrénées).

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} Veuve YVERNAT

3, rue Vieil-Remversé (Saint-Georges), angle de la rue du Doyenné, Lyon.

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion

Consultations. — Prix modérés
Connaît l'allemand.

VICES DU SANG

L'acidité du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales ; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acidité du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes ; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acidité subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la

plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF de la Grande Pharmacie Saint-Antoine** ; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma, et en général toutes les maladies de la peau, sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom ou l'aller chercher où il se fabrique :

A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS & RUE MERCIÈRE, 24

Plus de CENT CINQUANTE MILLE Bouteilles sont vendues annuellement

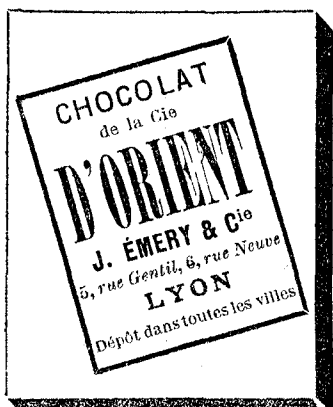
Demandez dans toutes les Pharmacies

CRÈME PECTORALE BAVEREL

Pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires
TELLES QUE : Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, l'Asthme nerveux ou chronique, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Laryngites chroniques, Phthise pulmonaire commençante, Bronchite aiguë et la Grippe.

Prix : 2 fr. le flacon

DÉPÔT GÉNÉRAL, 10, place du Pont (Lyon-Guillotière)



AVIS. M. Germain HILAIRE, typographe, a acquis de M. RIOLL, le fonds d'épicerie qu'il exploitait à Lyon, rue Bugeaud, 4. Prière d'adresser les réclamations à M. Germain HILAIRE, rue Bugeaud, 4.

LIQUEURS

Aux Parfums Alpins

ADMISES A LA BUVETTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'amer T Cordial à l'apéritif plus hygiénique

LA CHATELAINE

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE DESSERT

Ces 3 liqueurs, récompensées aux Expositions de Clermont-Ferrand et Tours, sont, sans contredit, les plus saluaires en cette saison. — Immense succès.

Les demandes dans les principaux établissements et buffets des gares.

BIARD, fab. à Francheville (Rh.)

M^{lle} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe

tient des Pensionnaires, 31, rue de l'Arbre-Sec, au premier LYON

AVIS

La Société **Les Laiteries du Rhône**, voulant éviter toute équivoque, a l'honneur d'informer MM. les consommateurs que le beurre extra-fin, genre Isigny, ainsi que les beurres de table, sont comme tous les produits garantis par elle, revêtus de sa marque.

Il n'y a pas jusqu'aux œufs frais qui ne portent sur la coquille l'estampille : **LAITERIES DU RHÔNE**

MAISON D'ACCOUCHEMENT

39^e Année

tenue par M^{me} PARADIS, Sage-Femme de 1^{re} classe de la Faculté de Médecine de Paris, reçoit des pensionnaires, place les enfants

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de 1 à 5 heures, Dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

22, 24, rue Bellecordière, Lyon

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infailible pour guérir les écoulements récents, ainsi que ceux réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. EYMIN, à Vienne (Isère).

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE
S^t-ETIENNE
6, rue Sainte-Catherine

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Progrès — Salut Public — Télégramme — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Journal de l'Ain. — Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

SONT REÇUES AUX MÊMES BUREAUX LES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON MAZOYER

B. MAZOYER, J.-B. BALME et C^{ie}

LYON. — 33, rue Centrale, 33. — LYON

Maison à Paris

Grand choix d'Objets artistiques, Bijoux, Fantaisies, Objets de piété en tous genres

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général : pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne : Pharmacie CHÂTEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

FABRIQUE D'ENGRES A COPIER

Encre Végétale Noire et de Couleurs

ROUBACK & C^{ie}

Fournisseurs de réseaux de chemins de fer, postes et télégraphes de Suisse

LYON, 253, Avenue de Saxe, LYON

TRAMWAYS ET OMNIBUS DE LYON

AFFICHAGE DANS LES DIVERSES VOITURES

Bureaux et Echoppes de la Compagnie

S'ADRESSER POUR TRAITER

A l'Agence de Publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14

LYON

Habitants des Campagnes!

Si vous voulez savoir de quoi s'occupent les Sénateurs et Députés que vous envoyez aux Chambres, Si vous voulez vous tenir au courant de toutes les nouvelles et du progrès agricole,

Si vous aimez la lecture des feuilletons, romans, voyages, découvertes, etc., etc., abonnez-vous au

MONDE AGRICOLE

Journal de propagande conservatrice dans les campagnes, qui paraît tous les Dimanches

Bureaux à LYON, place Bellecour, 22

Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr.

C'est le meilleur marché et le plus complet des journaux du même genre

On le trouve chez tous les marchands de journaux

Un numéro : 10 Centimes

Pour prévenir Paralysie, Hydropisie et Attaque d'Apoplexie

PILULES BRITANNIQUES

Dr Docteur ANDERSON

Ces Pilules sont purgatives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaires et fondantes, le meilleur régime pour combattre la constipation, n'exigent aucun régime. — Elles se vendent par boîtes de 2, 3 et 5 fr. Les demander dans toutes les Pharmacies.

DÉPÔT GÉNÉRAL
Ph. Ch. BAVEREL, pl. du Pont, 10

Envoi par la Poste

ON DEMANDE un intéressé avec apport de 30,000 fr. pour une affaire réalisant immédiatement un joli bénéfice. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2534.

GUÉRISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules-Quet**. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection-Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon à la pharmacie de M. Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

M^{me} STÉPHANIE

Avenir par les cartes et les lignes de la main, 1, rue des Capucins, au 2^e